

Consultation publique sur la protection et l'aménagement de l'Île Verte

Samedi le 26 mai la municipalité de Notre-Dame des Sept Douleurs, en collaboration avec Action Patrimoine, organise un atelier/bilan sur les règlements d'urbanismes et la protection des paysages de l'Île Verte.

Des experts analyseront les mesures mises en place depuis 1990 dans la foulée du rapport Martin-Léonidoff. Ils visiteront l'Île le vendredi soir et samedi matin, puis participeront à un atelier avec les élus, membres du CCU et la population.

La partie publique du colloque débutera à 13h à la salle du phare.

Quatre thèmes seront abordés :

1. **Nous avons une île en héritage.** Elle se caractérise par ses paysages naturels, ses paysages humains, son architecture traditionnelle, sa tradition de villégiature et ses traditions maritimes. Quels sont les traits qui contribuent le plus à son originalité ?
2. **Les insulaires se sont dotés d'outils de protection du paysage et d'intégration architecturale.** Nous avons fait le pari que leur préservation est au cœur de notre développement communautaire. Nos paysages évoluent. Quelles menaces pèsent sur leur intégrité?
3. **Faire le bilan de l'efficacité de la réglementation actuelle.** Nos règlements ont-ils su encadrer adéquatement l'évolution du paysage et de l'architecture? Doit-on offrir plus de liberté architecturale dans certaines zones ?
4. **Définir les orientations prioritaires de préservation et de gestion des paysages insulaires pour l'avenir?** D'autres interventions sont-elles nécessaires pour orienter de façon harmonieuse l'évolution de l'Île Verte ?

Chaque thème sera abordé de la manière suivante :

Durée totale de chaque atelier : 45 minutes

- Présentation du thème par les responsables de l'atelier, durée 5 minutes.
- Questions et commentaires du public (idéalement des questions transmises par écrit deux semaines d'avance au soin du directeur municipal, ceci afin de permettre des réponses plus précises et pertinentes possibles).
- Chaque citoyen a deux minutes pour formuler sa question ou son commentaire. La durée maximale des interventions des citoyens est de 20 minutes par atelier
- Les invités/ experts répondent aux commentaires et questions du public.

L'horaire sera le suivant :

13h mot de bienvenue, atelier 1

14h, atelier 2

15h, pause café

15h15, atelier 3

16h15, atelier 4

17h15, bilan et conclusion

L'ensemble des discussions fera ensuite l'objet d'une synthèse qui sera rendue disponible sur le site municipal pour guider les prochaines actions de notre communauté.

Au plaisir de vous y voir nombreux

Charles Méthé